



Dossier de naturalisation (nationalité française)

Par **leila777**, le **10/12/2010** à **08:05**

Bonjour,rrnrnje suis née en Algérie en 1985 et est arrivée en France en 1988 depuis ce jour je n'ai plus jamais quitté le pays. rnrnAujourd'hui je suis étudiante en Master 2 filière finance et comptabilité et je souhaite acquérir la nationalité française. De ce fait j'ai déposé un dossier de naturalisation le 24 novembre 2010 à la préfecture de Nice.rnrnMon dossier étant incomplet la personne qui m'a reçu à tout de même acceptée mon dossier et m'a accordé un délais de deux semaines pour le compléter. Je n'ai pas respecté le délais les documents ne pouvant être réunis durant le délais accordé.rnrnJ'ai donc reçu une lettre avec accusée de réception expliquant que mon dossier été rejeté mais qu'il m'était possible de faire appel à un recours gracieux dans les 40 jours (j'ai reçu le rejet le 09 décembre 2010.)rnrnDonc ma question est de quelle manière doit se présenter se recours quel sont les éléments que je doit faire apparaître . rnrnJe vous remercie de bien vouloir me répondre.rnrnCordialement.rnrnLeïla.

Par **mimi493**, le **10/12/2010** à **08:30**

puisque votre dossier a été refusé parce qu'il manquait des documents, le refus est légitime, le recours gracieux vous fera perdre du temps pour rien.rnRefaites une demande avec tous les documents cette fois-ci